



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ATTRACTIVITE

Fêtes de fin d'année 2022 - Tarif d'occupation du domaine public

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les tarifs d'occupation du domaine public lors des fêtes de fin d'année organisées par la Ville de Dijon, afin d'animer le centre-ville dans la période de fin novembre 2022 jusqu'au 1^{er} janvier 2023 inclus.

Dans le cadre des événements organisés régulièrement chaque année par la Ville de Dijon, lors du grand moment des fêtes de fin d'année, la Ville permet l'installation de manèges, ainsi que de certains commerces ambulants sur les différents sites concernés par l'événement.

La Ville de Dijon organise également un marché de Noël avec l'installation de nombreux chalets dont l'activité varie du métier de bouche à la vente d'objets artisanaux.

Afin de pérenniser cette offre et de garantir la qualité des produits proposés, il a été établi une grille de tarifs d'occupation du domaine public en fonction de la nature de l'occupation (chalets, manèges, commerces ambulants, food-trucks...) et du site d'installation. Le prix fixé tient compte des flux et de la fréquentation des attractions des lieux-dits.

L'animation du site de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin étant prise en charge à titre d'expérimentation cette fin d'année par la Ville, la redevance d'occupation du domaine public sera calculée en tenant compte du critère de fréquentation du site et applicable à partir de 2023.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MANEGES ET AUTRES - MARCHÉ DE NOËL 2022 – VILLE DE DIJON

SITES	Manèges	Ventes éphémères	Chalets hors marché de Noël	Food truck
DARCY	3 000€			
LIBERTE				650€
LIBERATION	1 728€			
REPUBLIQUE	1 400€	480€		
THEATRE/CORDELIERS	720€		1983€	

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CHALETS ET AUTRES - MARCHÉ DE NOËL 2022 – VILLE DE DIJON**

SITES	Taille du chalet	Redevance Ville de Dijon
Alimentaire Libération/République	3m	300€
Alimentaire Libération/République	6m	400€
Non Alimentaire Liberté	3m	300€
Non Alimentaire Darcy	3m	300€
Non Alimentaire Liberté/Darcy	6m	400€
Alimentaire Liberté/Darcy	3m	300€
Alimentaire Liberté/Darcy	6m	400€

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les montants des tarifs d'occupation du domaine public pour les manèges et autres commerces pour l'édition 2022 des Fêtes de fin d'année.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 58 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN